



association pour la prévention de la torture
asociación para la prevención de la tortura
association for the prevention of torture



POUR UN MONDE SANS TORTURE

Plan stratégique 2013-2015

Jun 2013

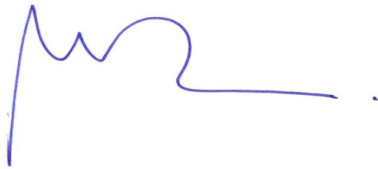
TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Quatre stratégies cohérentes	5
Les résultats de notre travail.....	6
Objectifs de notre plan stratégique.....	6
Élaboration du plan stratégique.....	6
Plan opérationnel	6
NOTRE IDENTITÉ	7
Principes fondamentaux.....	8
STRATÉGIES	10
Stratégie 1. Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention.....	11
Stratégie 2. Plaider en faveur de cadres juridiques et politiques.....	14
Stratégie 3. Renforcer les capacités et faciliter les interactions.....	17
Stratégie 4. Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques.....	20
NOTRE TRAVAIL ACTUEL – DANS LE MONDE ENTIER	23
BESOINS FINANCIERS	24
ORGANISATION ET PERSONNEL	26

Voici le plan stratégique de l'APT pour les trois prochaines années. Ce plan est issu d'une réflexion menée conjointement par le personnel et le Conseil de l'APT sur la mise en œuvre et les leçons tirées de notre précédent plan biannuel. Il présente également un programme d'action défini de manière collective au sein de l'APT et de concert avec nos différents partenaires dans le monde entier. Les besoins et les points de vue de nos partenaires ont eu une influence significative sur la vision, les objectifs et les stratégies de l'APT.

Nous espérons que ce plan présente clairement la manière dont l'APT souhaite contribuer à la prévention globale de la torture et les régions dans lesquelles elle va déployer ses activités. Nous espérons également que ce plan démontre notre volonté de rester focalisés sur nos objectifs, en définissant des priorités et en évaluant continuellement la contribution que notre organisation et ses partenaires peuvent apporter à la prévention de la torture et des autres mauvais traitements.

Nous nous engageons à utiliser ce plan comme cadre pour orienter et évaluer constamment notre travail au cours des trois prochaines années. Nous avons l'espoir que les efforts que nous avons déployés pour clarifier nos attentes dans ce plan, permettront de motiver, voire d'inciter, de potentiels partenaires afin qu'ils nous rejoignent et soutiennent nos efforts.



Mark Thomson
Secrétaire général



LISTE DES ACRONYMES

AFDH	Approche fondée sur les droits humains
APF	Forum Asie Pacifique des institutions nationales de droits de l'homme
APT	Association pour la prévention de la torture
CAT	Comité des Nations Unies contre la torture
CDH	Comité des droits de l'homme (ONU)
EPU	Examen périodique universel (ONU)
ERM	Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
FAQ	Foire aux questions
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HRDN	Réseau des droits de l'homme et de la démocratie
ICC	Comité international de coordination des INDH
IDC	Coalition internationale sur la détention des migrants
INDH	Institution nationale des droits de l'homme
LGBTI	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées
MLP	Mécanismes locaux de prévention
MNP	Mécanisme national de prévention
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du nord
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Nations unies
OPCAT	Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations unies contre la torture
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RIG	Lignes directrices de Robben Island
RINADH	Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme
SPT	Sous-Comité des Nations unies pour la prévention de la torture
RST	Rapporteur spécial sur la torture
UE	Union européenne
UNCAT	Convention des Nations unies contre la torture et autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

INTRODUCTION

En 1977, Jean-Jacques Gautier a fondé le Comité suisse contre la torture - qui deviendra par la suite l'APT (Association pour la prévention de la torture) – avec pour objectif d'en faire une plateforme de promotion d'un système mondial de prévention de la torture. Aujourd'hui, et c'est un résultat direct de ces efforts, le concept de prévention de la torture a gagné du terrain partout dans le monde. Quelque 70 États ont déjà adhéré au Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture (OPCAT) et ont accepté de soumettre leurs lieux de détention et postes de police à un contrôle extérieur.

Cependant, malgré certaines évolutions positives, la torture demeure largement répandue. Des violations sont commises dans toutes les régions du monde, qu'il s'agisse, par exemple, de violences policières, de surpopulation carcérale ou de conditions inhumaines dans les centres de rétention pour demandeurs d'asile. Aucun État n'est à l'abri de la torture et des mauvais traitements.

Depuis plus de 35 ans, l'APT milite pour un monde sans torture. Si notre vision demeure inchangée, nos stratégies et méthodes doivent s'adapter à un monde en mutation et à de nouveaux partenariats et défis afin de prévenir efficacement la torture.

Quatre stratégies cohérentes

Le présent document présente l'orientation stratégique de l'APT au cours des trois prochaines années. Celle-ci se fonde sur quatre stratégies cohérentes décrites ci-après, qui sont, à nos yeux, à la fois nécessaires et efficaces pour la prévention de la torture et autres mauvais traitements.

Ces stratégies sont interdépendantes et se recoupent partiellement. Elles forment conjointement à la fois le cadre général de nos actions et les modalités pour atteindre nos objectifs :

Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention afin de réduire le risque de torture et autres mauvais traitements à l'encontre des personnes privées de liberté.

Plaider pour l'adoption de cadres juridiques et politiques qui criminalisent la torture et autres formes de mauvais traitements et qui permettent de les prévenir en droit et en pratique.

Renforcer les capacités des acteurs de la prévention de la torture et faciliter les interactions pour favoriser l'identification et la diffusion des bonnes pratiques en matière de détention.

Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques afin que la torture fasse l'objet d'un rejet universel.

Les résultats de notre travail

Ce plan stratégique décrit notre théorie du changement. Nous sommes convaincus que ces quatre stratégies générales, énoncées dans le plan, contribueront à réduire le risque de torture et autres mauvais traitements à l'encontre des personnes privées de liberté, notamment dans les pays que nous considérons comme prioritaires, et des détenus en situation de vulnérabilité à qui nous accordons une attention particulière.

Objectifs de notre plan stratégique

Le but de notre plan stratégique est de présenter nos objectifs, nos actions et les résultats attendus d'une manière logique et axée sur les résultats à tous ceux qui s'intéressent à notre travail, y compris nos partenaires et donateurs potentiels.

Il constitue la pierre angulaire de notre système de planification, de suivi et d'évaluation.

Élaboration du plan stratégique

Ce nouveau plan stratégique est issu d'une évaluation des activités que nous avons menées au cours des deux dernières années et d'un processus de suivi continu à la fois au sein de l'APT mais surtout avec nos partenaires qui œuvrent à la prévention de la torture partout dans le monde.

Ce plan se fonde également dans une large mesure sur les conclusions du Forum mondial sur l'OPCAT, organisé par l'APT en novembre 2011. Lors de ce Forum, nous avons réuni des experts internationaux, des représentants gouvernementaux, des membres de mécanismes nationaux de prévention de la torture et des acteurs non gouvernementaux afin de dresser un bilan dix ans après l'adoption de l'OPCAT. Le Forum a identifié des moyens concrets de renforcer ce système novateur de prévention de la torture (voir le [rapport final du Forum sur l'OPCAT](#)). Le nouveau plan stratégique de l'APT est, à bien des égards, une réponse directe aux recommandations et aux pistes pour aller de l'avant proposées par les participants à ce Forum.

Le plan stratégique a été élaboré durant une série d'ateliers auxquels ont participé tous les membres du personnel de l'APT et, pour l'un d'entre eux, un consultant externe de InProgress.

Le plan stratégique a été examiné et approuvé par le Conseil international de l'APT en avril 2013.

Plan opérationnel

Le plan stratégique est assorti de plans opérationnels annuels. Le plan opérationnel présente en détail les activités, les pays dans lesquels nous menons des actions, les priorités, les sources de financement et les partenaires pour chaque programme. Il comprend également des indicateurs de performance clés pour chaque objectif spécifique. Nos activités, nos priorités et les pays sur lesquels nous orientons notre action font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le plan opérationnel annuel nous permet ainsi de disposer d'une certaine flexibilité dans la mise en œuvre de ce cadre stratégique durant les trois prochaines années.

NOTRE IDENTITÉ

Notre vision

Un monde sans torture où les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté sont respectés

Notre mission

Donner les moyens **aux acteurs dans le monde entier de prévenir efficacement la torture et autres mauvais traitements**

Grâce à quatre stratégies de prévention interdépendantes

Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention

Plaider pour l'adoption de cadres juridiques et politiques

Renforcer les capacités et faciliter les interactions

Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques

Guidés par nos principes fondamentaux

Partenariats de qualité

Dialogue entre les autorités et autres acteurs

Pérennité et appropriation des activités de prévention

Autonomisation, non-discrimination et responsabilisation

Travail d'équipe et apprentissage continu

Principes fondamentaux

En tant qu'organisation de défense des droits humains, notre action est inspirée par des valeurs fortes – consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plus de ces valeurs, nous fondons nos prises de décisions stratégiques et notre travail quotidien sur certains principes fondamentaux :

Partenariats de qualité

L'APT travaille avec un éventail de partenaires, y compris des acteurs gouvernementaux, des membres de la société civile et des représentants d'organisations internationales et régionales afin de soutenir et de renforcer les actions de prévention sur le terrain.

Notre expérience a démontré que les partenariats fonctionnent plus efficacement lorsqu'il existe un intérêt mutuel, une complémentarité et une volonté commune de travailler ensemble. Par conséquent, la mise en place de partenariats de qualité doit débiter dès la conception d'un projet et se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre et de son suivi.

Dialogue entre les autorités et autres acteurs

La prévention de la torture requiert la participation active de nombreux acteurs, y compris les agents chargés de l'application des lois, les membres du système judiciaire ainsi que les organes de monitoring. Les parlementaires et les médias constituent eux aussi des acteurs importants.

Nous encourageons un dialogue actif entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris la société civile et les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en réunissant ceux-ci - parfois même sans notre participation directe. L'expérience a montré que le partage de bonnes pratiques et les échanges entre pairs sont un moyen particulièrement pertinent d'assurer la prévention de la torture, notamment au sein des institutions de monitoring.

Pérennisation et appropriation des activités de prévention

Les actions de prévention de la torture ne peuvent jamais être des actions ponctuelles : elles doivent au contraire être constituées par une combinaison d'initiatives sur le long terme. Pour reprendre les mots de Jean-Jacques Gautier : « Il n'existe pas de traitement unique contre le cancer de la torture, seulement une série de petits remèdes. »

Le soutien de l'APT ne peut être durable que si les actions que nous soutenons – qu'il s'agisse de la mise en place de cadres juridiques, de garanties, ou du travail des organes de prévention de la torture, etc. – sont l'objet d'une « appropriation » ou sont prises en charge par les acteurs nationaux eux-mêmes. À cet égard, il est encourageant de constater que le mouvement mondial pour la prévention de la torture compte un nombre croissant d'individus et d'organisations ayant la conviction qu'il est possible de favoriser le changement grâce à la mise en place du système mondial de prévention prévu par l'OPCAT. Des personnes engagées ont entrepris de mener des actions de

prévention de la torture dans leurs propres régions et pays, en s'appuyant notamment sur le potentiel de changement offert par les mécanismes nationaux de prévention (MNP) créés en vertu de l'OPCAT.

Autonomisation, non-discrimination et responsabilisation

Le travail de l'APT s'appuie sur une approche fondée sur les droits humains (AFDH) que ce soit au sein de l'organisation ou dans nos programmes et activités. L'AFDH vise à garantir que nos politiques et opérations contribuent systématiquement au renforcement de tous les droits humains. Par exemple, nous consacrons une attention accrue aux besoins particuliers des groupes de détenus en situation de vulnérabilité, notamment les enfants, les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Notre politique de mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains concerne notamment les principes suivants :

- Autonomisation : veiller à ce que les bénéficiaires de notre travail aient la possibilité et la capacité de s'approprier pleinement les processus de changement.
- Non-discrimination et intégration de la dimension genre : faire en sorte que les besoins et les risques particuliers encourus par les groupes en situation de vulnérabilité soient pris en compte.
- Responsabilisation : un principe fondamental de notre travail consiste à demander des comptes aux autorités responsables de la détention quant à la manière dont elles traitent les personnes privées de liberté. Nous nous efforçons également de rendre compte de notre action à nos partenaires, bénéficiaires et donateurs.

Travail d'équipe et apprentissage continu

L'objectif de l'APT est de jouer un rôle moteur au niveau mondial en matière de prévention de la torture. Pour rester à l'avant-garde de la réflexion et de l'analyse dans ce domaine, notre objectif est d'être à l'écoute des points de vue de nos partenaires et des experts, ainsi que de questionner nos propres postulats. Nous allons mener une réflexion continue et tirer des leçons de notre propre travail tout comme de celui de nos partenaires. Pour ce faire, le personnel de l'APT bénéficiera d'une formation adéquate et de séances d'information ; de plus nous continuerons à commander régulièrement des évaluations externes de nos programmes et activités.

Enfin, nous travaillons en équipe, en trouvant ensemble des solutions aux défis et en nous renforçant mutuellement grâce à des expertises et expériences complémentaires.

STRATÉGIES

Vue d'ensemble des quatre stratégies intégrées de l'APT pour 2013-2015 :

Notre vision	Un monde sans torture où les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté sont respectés			
Notre mission	Donner les moyens aux acteurs dans le monde entier de prévenir efficacement la torture et autres mauvais traitements			
Grâce à quatre stratégies de prévention interdépendantes	1. Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention.	2. Plaider pour l'adoption de cadres juridiques et politiques.	3. Renforcer les capacités et faciliter les interactions.	4. Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques.
En 2013-2015, les contributions que nous souhaitons apporter sont :	<p>1.1 Différents lieux de détention sont l'objet de monitoring externe.</p> <p>1.2 Mise en œuvre plus efficace du système de l'OPCAT.</p> <p>1.3 Un plus grand nombre de MNP, dans différentes régions, sont indépendants et travaillent efficacement.</p>	<p>2.1 Ratification universelle de l'UNCAT.</p> <p>2.2 Des normes internationales sur la prohibition et la prévention de la torture sont élaborées et mises en œuvre.</p> <p>2.3 Un plus grand nombre d'institutions et de pays adopte des politiques de prévention de la torture.</p>	<p>3.1 Un plus grand nombre de MNP, INDH, ONG, de membres du secteur judiciaire et de représentants des autorités mettent en œuvre des actions de prévention de la torture.</p> <p>3.2 L'analyse et la connaissance sur la prévention sont améliorées.</p> <p>3.3 Les acteurs de la prévention disposent de conseils pratiques.</p>	<p>4.1. Soutien accru du public contre la torture.</p> <p>4.2. Des acteurs influents s'engagent dans la promotion de la prévention.</p>

Stratégie 1. Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention

Il existe un risque de torture et autres mauvais traitements dans toutes les situations où des personnes sont privées de liberté - en prison, dans les postes de police, les hôpitaux psychiatriques, les centres de détention pour migrants, etc.

Une surveillance indépendante, par le biais de visites inopinées dans les lieux de détention, contribue à ouvrir le monde fermé de la détention et à prévenir les atteintes aux droits des détenus. Les recommandations formulées par les organes de monitoring peuvent réduire le risque de torture et autres mauvais traitements et contribuer à accroître la confiance du public dans les institutions.

Notre contribution :

1.1 Différents lieux de détention sont l'objet de monitoring externe

Durant la période 2013-15, nous allons développer la capacité des organes chargés du monitoring de la détention à surveiller différents types de lieux de détention et à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les enfants, les migrants, les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Nous ciblerons non seulement les MNP, mais également d'autres organes qui surveillent les lieux de détention, tels que les institutions nationales des droits humains (INDH), les ONG, les autorités judiciaires, etc. Nous allons continuer à former des INDH dans la région Asie-Pacifique et en Afrique en matière de monitoring de la détention et nous poursuivrons la publication dans plusieurs langues de notre guide sur le monitoring de la détention par la police. Nous allons notamment encourager les visites des lieux de détention par les acteurs judiciaires et par les parlementaires, en particulier dans les lieux où des migrants sont détenus.

1.2 Mise en œuvre plus efficace du système de l'OPCAT

La plupart des pays européens et de nombreux États de l'Amérique latine et de l'Afrique ont déjà ratifié l'OPCAT. Au cours des trois prochaines années, nous allons donc axer nos efforts de plaidoyer sur la ratification de l'OPCAT au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique et dans une moindre mesure en Afrique.

Notre objectif est de contribuer à un renforcement de la coopération entre le SPT au niveau international et les gouvernements et les MNP au niveau national. Nous allons faciliter cette coopération en encourageant la mise en œuvre des recommandations du SPT dans les pays que celui-ci a visités et en continuant à fournir des informations générales et des analyses au SPT, aux MNP et aux États parties. Dernier point mais non des moindres, nous allons organiser, en 2014, une conférence régionale sur l'OPCAT en Amérique latine en réunissant les principaux acteurs de la prévention de la torture (dont beaucoup ont participé au Forum mondial sur l'OPCAT organisé en 2011) afin d'identifier les principaux défis et les moyens d'aller de l'avant dans la région.

1.3 Un plus grand nombre de MNP, dans différentes régions, sont indépendants et travaillent efficacement

Un quart des États parties à l'OPCAT n'ont pas encore désigné leur mécanisme national de prévention. L'APT va continuer à soutenir des processus de désignation participatifs et transparents, dans lesquels tous les acteurs clés - y compris la société civile - sont consultés. Nous soutiendrons également les MNP mis en place en leur proposant une formation, un encadrement et des outils afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur mandat de prévention en surveillant tous les types de lieux de détention, en analysant le contexte plus large de la prévention et en formulant des recommandations pertinentes. Le besoin d'échanges et d'apprentissage mutuel entre les MNP, qui a été exprimé lors du Forum mondial sur l'OPCAT, sera abordé par le biais, par exemple, d'échanges entre pairs et d'un soutien aux réseaux régionaux des MNP.

Stratégie 1 – Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention

Objectifs généraux (notre contribution)	Objectifs spécifiques	Actions clé	Résultats escomptés
1.1 Différents types de lieux de détention sont l'objet de monitoring externe	1.1.1 Développer les capacités des MNP, INDH, ONG et organisations internationales à prendre des mesures concrètes pour protéger les groupes vulnérables contre la torture et autres mauvais traitements.	<ul style="list-style-type: none"> Publier un guide conjoint et dispenser des formations sur le monitoring des migrants en détention. Produire et diffuser des documents d'information spécifiques sur les groupes en situation de vulnérabilité (par exemple, les migrants, les enfants, les LGBTI, les femmes). Intégrer des séances sur les situations de vulnérabilité en détention dans les formations sur le monitoring. 	<ul style="list-style-type: none"> Les organes de monitoring visitent les lieux où sont détenus des groupes vulnérables, tels que les institutions psychiatriques, les centres pour mineurs et pour migrants. Les organes de monitoring traitent des questions relatives à la protection des groupes vulnérables en détention.
	1.1.2 Développer la capacité d'une variété d'acteurs à mener un monitoring efficace des lieux de détention.	<ul style="list-style-type: none"> Assurer des formations sur le monitoring pour les INDH membres des réseaux APF et RINADH. Promouvoir les visites aux lieux de détention par les acteurs judiciaires. Promouvoir les visites de parlementaires, en particulier dans les lieux de détention pour migrants. Diffuser le guide sur la prévention lors de la détention par la police et effectuer des formations. Fournir des conseils et des 	<ul style="list-style-type: none"> 50 INDH en Asie-Pacifique et en Afrique ont amélioré leur capacité de monitorer les lieux de détention. Des lignes directrices sur le monitoring de l'immigration à l'intention des parlementaires sont adoptées et diffusées.

		outils visant à réduire les risques de sanctions suite à des activités de monitoring. <ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les organes de monitoring régionaux. 	
1.2 Mise en œuvre plus efficace du système de l'OPCAT	1.2.1 Meilleur équilibre régional des États parties à l'OPCAT.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour la ratification de l'OPCAT dans des pays prioritaires via des missions sur le terrain et des actions de lobbying auprès de l'ONU (CAT, EPU, CDH, Résolution de l'ONU contre la torture) et de l'UE. • Élaborer des FAQ, documents d'orientation et de plaider dans diverses langues et faciliter l'échange d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 autres pays de la région MOAN, 5 en Asie-Pacifique et 2 en Afrique ont ratifié l'OPCAT.
	1.2.2 Faciliter la coopération accrue entre le SPT, les MNP et les États parties.	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence régionale sur l'OPCAT en Amérique latine. • Promouvoir la mise en œuvre des recommandations du SPT. • Plaider et soutenir un SPT composé de membres qualifiés et diversifiés. • Fournir des notes d'information et des documents généraux au SPT, aux MNP et aux États parties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations clés du Forum sur l'OPCAT sont mises en œuvre. • Des candidats qualifiés sont présentés au SPT par les États parties. • Des candidats qualifiés et diversifiés sont élus au SPT par les États parties.
1.3. Un plus grand nombre de MNP, dans différentes régions, sont indépendants et travaillent efficacement	1.3.1 Soutenir un processus de désignation et de mise en place participatif et transparent des MNP/MLP.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de processus de désignation consultatifs des MNP/ MLP et faciliter ces consultations. • Commenter les projets de lois relatifs aux MNP. • Fournir des conseils sur la conception des MNP. • Soutenir la mise en place de MNP/MLP. 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 autres MNP/MLP sont désignés via un processus participatif et transparent.
	1.3.2 Soutenir le fonctionnement des MNP/MLP.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le fonctionnement des MNP/ MLP dans les pays prioritaires via des formations, un encadrement et des outils notamment sur l'auto-évaluation des MNP. • Favoriser les échanges entre les MNP via des activités, des réseaux et des forums en ligne conjoints. • Suivre l'impact du travail des MNP, en particulier 5 ans après leur mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 MNP et/ou MLP sont dotés de l'indépendance fonctionnelle, la capacité et les ressources nécessaires pour surveiller efficacement tous les types de lieux de détention, analyser le contexte plus large de la prévention et formuler des recommandations pertinentes.

Stratégie 2. Plaider en faveur de cadres juridiques et politiques

La torture fait l'objet d'une interdiction absolue. Cette interdiction doit être consacrée par des législations et des pratiques rigoureuses au niveau national. L'APT soutient les efforts des États visant à mettre en place des cadres efficaces de lutte contre la torture et à les appliquer en pratique. En outre, il est nécessaire d'instaurer des garanties juridiques et procédurales qui contribuent efficacement à la prévention de la torture. Nous plaidons également en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de traités et normes aux niveaux régional et international.

Notre contribution :

2.1 Ratification universelle de la Convention contre la torture

La Convention contre la torture de l'ONU (UNCAT) est le seul traité au niveau international consacré exclusivement à l'éradication et à la prévention de la torture dans le monde entier. Bien que ce traité soit l'une des conventions relatives aux droits humains les plus largement acceptées dans le monde, il reste encore plus de 40 pays qui ne l'ont pas ratifié, principalement dans la région Asie-Pacifique et dans les Caraïbes. Durant les trois prochaines années, nous continuerons à mener notre plaidoyer en faveur de l'UNCAT, à l'ONU et à l'UE, et à fournir des conseils aux gouvernements sur les avantages et les implications de la ratification de ce traité, en particulier dans les régions susmentionnées.

2.2 Normes internationales relatives à la prohibition et à la prévention de la torture

Nous allons poursuivre notre travail de plaidoyer en faveur de l'élaboration de normes juridiques visant à prévenir la torture et allons veiller à ce que les acteurs nationaux, régionaux et internationaux comprennent bien ces normes et les appliquent. Par exemple, l'un de nos projets clé pour 2013-15 est de mettre en place un outil pratique en ligne sur les questions relatives à la détention.

Ce travail consiste également à commenter et à fournir des observations utiles sur les normes pertinentes, telles que les résolutions de l'ONU sur la torture, les observations générales des organes de traités et les directives de l'UE, et à effectuer un suivi des recommandations du Comité contre la torture et du Rapporteur spécial sur la torture ou de l'EPU. Notre objectif est de faire en sorte que davantage de normes internationales incluent une terminologie consacrant la prévention de la torture.

Au niveau national, nous plaidons en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de législations exhaustives en matière de lutte contre la torture, et nous allons préparer une boîte à outils pour l'élaboration de législations contre la torture. Nous continuerons à agir contre l'utilisation d'informations obtenues par la torture (« la règle d'exclusion »), grâce à des séminaires d'experts, un plaidoyer régulier, et des activités de sensibilisation sur cette question.

2.3 Un plus grand nombre d'institutions et de pays adoptent des politiques de prévention de la torture

Les organes régionaux, ainsi que les gouvernements nationaux, peuvent contribuer largement à renforcer l'importance de la prévention de la torture, en mentionnant cet objectif et en le promouvant dans leurs politiques, dialogues et stratégies. Nous allons plaider afin que la prévention de la torture bénéficie d'une visibilité accrue au sein de l'UE, de l'OSCE, de la Commission africaine et d'autres organes régionaux, et nous fournirons des conseils à certains États cibles sur la façon dont ils peuvent promouvoir la prévention de la torture dans le cadre de leurs relations multilatérales.

Stratégie 2 – Plaider en faveur de cadres juridiques et politiques

Objectifs généraux (notre contribution)	Objectifs spécifiques	Actions clé	Résultats escomptés
2.1 Ratification universelle de l'UNCAT	2.1.1 Plaider en faveur de la ratification de l'UNCAT dans les régions Asie-Pacifique, MOAN et les Caraïbes.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de la ratification de l'UNCAT, notamment par des actions de lobbying à l'ONU et à l'UE. • Fournir des conseils aux gouvernements sur les implications de la ratification de l'UNCAT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 8 pays ont ratifié l'UNCAT en Asie-Pacifique, 2 dans les Caraïbes et 1 dans la région MOAN.
2.2 Des normes internationales relatives à la prohibition et à la prévention de la torture sont élaborées et mises en œuvre	2.2.1 Contribuer à l'élaboration et à la compréhension des normes juridiques internationales et régionales visant à prévenir la torture.	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des contributions et présenter des observations pour l'élaboration de normes internationales et régionales (résolution de l'ONU sur la torture, observations générales des organes de traités, directives de l'UE, etc.). • Élaborer un outil en ligne sur des questions relatives à la détention. • Effectuer un suivi des recommandations de l'ONU (RST, CAT, EPU etc.). • Surveiller le processus de révision de l'ERM. • Plaider pour la mise en œuvre des RIG, y compris la Déclaration de Johannesburg de 2012. • Analyser les risques de torture durant la détention provisoire. • Contribuer au Plan d'action du Protocole d'Istanbul. • Élaborer des outils pour aider à prévenir efficacement l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes internationales incluent une terminologie consacrant la prévention de la torture. • Recours accru aux outils de l'APT sur les normes juridiques.

		d'informations obtenues par la torture.	
	2.2.2 Soutenir les processus d'adoption et de mise en œuvre de législations, normes et pratiques visant à prévenir la torture au niveau national.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de l'adoption de normes et d'une réforme juridique dans les pays prioritaires, y compris par des actions de lobbying à l'ONU et à l'UE. • Nouer un dialogue avec les Parlements, notamment par le biais d'audiences. • Présenter des observations juridiques sur les projets de lois. • Fournir des conseils sur la mise en œuvre des obligations de l'UNCAT, en particulier sur les législations contre la torture et les autres normes juridiques. • Renforcer les capacités des policiers, juges et avocats. • Effectuer des recherches pour évaluer la mise en œuvre des normes juridiques. • Élaborer une boîte à outils et une base de données sur les législations relatives à la torture, et tester ce projet dans le cadre de deux séminaires régionaux, dans les régions MOAN et Asie du Sud-Est. • Élaborer des outils sur les garanties juridiques et procédurales. • Promouvoir des mesures améliorant l'accès à la justice pour les victimes et parents de victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 pays ont adopté ou vont adopter des législations nationales exhaustives contre la torture. • 5 pays ont pris des mesures pour mettre en œuvre des législations et normes de prévention de la torture.
2.3 Davantage d'institutions et de pays adoptent des politiques de prévention de la torture	2.3.1 Contribuer à renforcer l'importance accordée à la prévention de la torture dans les politiques relatives aux droits humains des organes régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de la prévention de la torture à l'UE (dialogues sur les DH, Parlement européen, stratégie sur les DH et politiques des délégations). • Plaider en faveur de la prévention de la torture dans les politiques de l'OSCE. • Fournir des notes d'information à l'intention des organes régionaux, y compris les Commissions des droits de l'homme africaine, interaméricaine, arabe, de l'ASEAN, le SICA 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques de l'UE mentionnent la prévention de la torture. • L'OSCE prend des mesures en matière de prévention de la torture au niveau des délégations sur le terrain et au niveau institutionnel. • Les Commissions des droits de l'homme interaméricaine et africaine promeuvent systématiquement la prévention de la

		et le MERCOSUR.	torture et la mise en œuvre de l'OPCAT. <ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme arabe des droits humains fait la promotion de la prévention de la torture.
	2.3.2 Encourager les gouvernements de toutes les régions à promouvoir la prévention de la torture dans leurs politiques étrangères.	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils à des États cibles pour un plaidoyer proactif en faveur de la prévention de la torture dans leurs relations multilatérales. 	<ul style="list-style-type: none"> 5 pays de différentes régions promeuvent la prévention dans leurs relations multilatérales.

Stratégie 3. Renforcer les capacités et faciliter les interactions

La mise en œuvre de stratégies de prévention de la torture requiert de l'expertise, des compétences et de l'engagement. Afin de s'assurer que les acteurs nationaux disposent de ces capacités, l'APT consacre une grande partie de son action à la formation, à l'élaboration d'outils pratiques, à la formation continue et au partage d'expériences.

Notre contribution :

3.1 Davantage de MNP, d'INDH et d'autres acteurs mettent en œuvre des actions de prévention de la torture

Nos activités de formation viseront à renforcer les capacités des MNP, INDH et des ONG à mener des actions efficaces en matière de prévention de la torture. Nous menons, par exemple, des projets sur le long terme avec des réseaux d'INDH en Afrique et en Asie-Pacifique et avec des ONG dans la région du Moyen Orient et Afrique du Nord. Nous mènerons également un certain nombre d'activités à l'intention des avocats, juges et procureurs, qui sont des acteurs clé pour la prévention de la torture, ainsi qu'auprès des représentants des autorités, en particulier de ceux chargés de l'application de la loi.

3.2 Analyse et expertise en matière de prévention

L'APT va faciliter les réseaux et les échanges entre organes de prévention de la torture aux niveaux international, régional et national – afin de s'assurer que leur travail soit complémentaire et que ces organes se renforcent mutuellement. À cet égard, une activité importante sera l'organisation d'une conférence régionale sur l'OPCAT en Amérique latine en 2014.

En outre, nous avons commandé un important projet de recherche visant à évaluer sur plusieurs années l'impact des initiatives en matière de prévention de la torture. Nous ferons en sorte que les études de cas et les conclusions de cette recherche

indépendante soient diffusées largement et qu'elles contribuent à améliorer les connaissances sur ce qui marche ou pas en matière de prévention de la torture et sur les manières d'en améliorer l'efficacité. Par ailleurs, nous continuerons à participer à des réunions d'experts, des publications et échanges, afin de contribuer au développement et au partage de ces travaux.

3.3 Les acteurs de la prévention ont accès à des conseils pratiques

Les publications et outils de l'APT relatifs à la prévention, traduits dans un large éventail de langues, sont largement utilisés et appréciés par nos partenaires. Par exemple, nos guides sont traduits par nos partenaires dans des dizaines de langues et la Base de données sur l'OPCAT est la seule source d'informations exhaustive sur le statut et la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention contre la torture au niveau mondial. Durant les trois prochaines années, nous allons maintenir à jour et développer davantage notre site Internet, notre e-newsletter et nos plateformes dans les réseaux sociaux. Nos nouveaux projets consisteront notamment à élaborer une base de données/boîte à outils sur les législations contre la torture ainsi qu'un outil en ligne sur des questions relatives à la détention.

Stratégie 3 – Renforcer les activités et faciliter les interactions

Objectifs généraux (notre contribution)	Objectifs spécifiques	Actions clé	Résultats escomptés
3.1 Davantage de MNP, INDH, ONG, de membres du secteur judiciaire et de représentants des autorités mettent en œuvre des actions de prévention de la torture	3.1.1 Aider et soutenir les MNP, INDH et leurs réseaux à œuvrer activement en faveur de la prévention de la torture.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions clé pour les MNP voir 1.1.1, 1.2.2 et 1.3.2. • Projets de renforcement des capacités avec les réseaux RINADH et APF. • Nouer un dialogue avec les INDH, l'ICC et l'Unité du HCDH correspondante. • Nouer un dialogue avec d'autres réseaux d'INDH. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 INDH ont renforcé leurs capacités et leur engagement à prendre des mesures préventives. • La prévention de la torture est inscrite à l'ordre du jour des réseaux d'INDH. • 10 INDH deviennent des « championnes de la prévention de la torture ».
	3.1.2 Soutenir les ONG afin qu'elles œuvrent activement à la prévention de la torture.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au Projet du partenaire <i>Dignity</i> dans la région MOAN. • Participer à des coalitions d'ONG, telles que HRDN et IDC. 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 ONG ont renforcé leurs capacités et leur détermination à plaider en faveur de la prévention de la torture.
	3.1.3 Contribuer au renforcement des capacités et de	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des conseils sur la mise en œuvre des normes internationales, en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres de formation des juges, avocats et

	l'engagement des avocats, juges et procureurs dans des pays prioritaires à plaider en faveur de la prévention de la torture.	<p>sur l'irrecevabilité des informations obtenues sous la torture et les garanties connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès des centres de formation des juges, avocats et procureurs afin qu'ils incluent la prévention de la torture dans leurs programmes. 	<p>procureurs de 5 pays incluent la prévention de la torture dans leurs programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les avocats, juges et procureurs de 5 pays ont renforcé leurs capacités et leur expertise en matière de prévention de la torture.
	3.1.4 Contribuer au renforcement des capacités et à l'engagement des représentants des autorités du gouvernement, en particulier ceux chargés de l'application de la loi, à prévenir la torture.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à des lignes directrices pour les décideurs politiques sur l'utilisation des informations obtenues par la torture. • Sensibiliser les responsables de l'application de la loi à la prévention, notamment grâce au Guide pratique de monitoring de la détention par la police. • Plaidoyer auprès des centres de formation de la police et de l'administration pénitentiaire afin qu'ils incluent la prévention de la torture dans leurs programmes, et leur fournir un soutien en la matière. • Plaidoyer en faveur d'une professionnalisation accrue de la police. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres de formation de la police et de l'administration pénitentiaire de 5 pays incluent la prévention de la torture dans leurs programmes. • La police et les autres responsables de l'application des lois de 5 pays ont renforcé leurs capacités à prévenir la torture.
3.2 Amélioration des capacités d'analyse et d'expertise en matière de prévention au sein des organes de monitoring, parmi les autorités et plus largement au sein de la communauté de défense des droits humains	3.2.1 Élaborer et diffuser des analyses et de l'expertise sur la prévention de la torture, en proposant des recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> • Commander et diffuser la Recherche sur la prévention de la torture au niveau mondial. • Élaborer un document stratégique sur l'OPCAT pour le PNUD • Contribuer à des discussions thématiques en ligne. • Organiser et participer à des réunions et échanges entre experts. • Contribuer à des publications et des revues. • Nouer des contacts avec des universités. • Développer et mettre en œuvre des formations en interne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de recherche, y compris les analyses par pays, est publié dans des journaux et revues, et est accessible en ligne. • Les conclusions du projet suscitent l'intérêt et sont diffusées largement.

	3.2.2 Faciliter les mises en réseau et les échanges entre organes internationaux/ régionaux et MNP.	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence régionale sur l'OPCAT en Amérique latine. • Coopérer avec les experts de l'ONU et régionaux compétents (Rapporteurs et Comités). • Faciliter la coopération entre les acteurs de la prévention grâce à des activités thématiques et régionales et à une mise en réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 activités impliquent des organes de monitoring au niveau international, régional et national.
3.3 Des conseils pratiques sont fournis aux acteurs de la prévention	3.3.1 Élaborer des outils et des conseils pratiques pour répondre aux besoins des acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer de nouveaux outils et publications. • Rendre les outils et publications sur la prévention accessibles dans différentes langues. • Maintenir à jour et développer davantage le site Internet et le e-bulletin ainsi que les newsletters MOAN et Amérique Latine. • Maintenir à jour la Base de données sur l'OPCAT et le bulletin d'informations en ligne sur l'OPCAT. • Élaborer la boîte à outils sur les législations relatives à la torture, comprenant la Compilation des législations sur la torture. • Élaborer un outil en ligne sur les questions relatives à la détention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils de prévention sont élaborés et sont accessibles en ligne. • Les outils sont utilisés et appréciés ; les publications sont téléchargées à partir du site Internet.

Stratégie 4. Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques

Cette quatrième stratégie représente une nouveauté pour l'APT. Elle repose sur l'idée que notre action en faveur d'un monde sans torture ne pourra être réellement efficace que dans les sociétés dans lesquelles la torture fait l'objet d'un rejet par le grand public, les acteurs politiques, les médias, les mouvements sociaux et les groupes religieux. La conviction que la torture est inacceptable en toutes circonstances, sans exception, requiert un soutien public fort. Les attitudes négatives au sein de la société à l'encontre des personnes en détention contribuent à renforcer l'acceptation des traitements brutaux et même de la torture. Pire, chaque tentative politique de justifier la torture comme un moyen de lutter contre le terrorisme ou l'opposition politique éloigne les populations de notre vision d'un monde sans torture.

Notre contribution :

4.1 Soutien de la population contre la torture

Durant les trois prochaines années, l'APT va améliorer sa stratégie de communication à l'intention des non-spécialistes et va s'impliquer plus activement dans des débats

publics contre la torture. Nous utiliserons nos propres plateformes de communication et élaborerons davantage de clips vidéo et d'outils visuels pour promouvoir nos messages. Nous chercherons également à sensibiliser les médias de masse et à publier des articles, des déclarations et des articles d'opinion sur des thèmes liés à notre mandat.

4.2 Impliquer des acteurs influents dans la promotion de la prévention

Nous nous efforcerons particulièrement d'impliquer des acteurs ayant une influence en matière de promotion de la prévention de la torture. Les dirigeants politiques et les parlementaires disposent de telles capacités d'influence et nous plaiderons auprès d'eux afin qu'ils prennent des positions publiques contre la torture au sein de leurs partis politiques, du Parlement et dans les médias. Nous ciblerons également les médias afin qu'ils couvrent mieux les informations et débats relatifs à la prévention de la torture en leur fournissant, par exemple, des conseils sur la façon de dénoncer la torture et en menant des activités de sensibilisation des médias dans le cadre de notre travail sur le terrain.

Stratégie 4 – Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques

Objectifs généraux (notre contribution)	Objectifs spécifiques	Actions clé	Résultats escomptés
4.1 Soutien accru contre la torture	4.1.1 Sensibiliser au fait que l'interdiction de la torture est absolue et aux avantages de sa prévention.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des positions publiques, le cas échéant. • Développer notre communication à l'intention des non-spécialistes. • S'impliquer via les médias sociaux. • Élaborer des clips vidéo et des outils visuels. • E-bulletin et autre e-newsletter. • Publier des déclarations et articles d'opinions. • Diffuser les conclusions de la Recherche sur la prévention de la torture. • Fournir des conseils aux MNP et INDH dans les pays prioritaires sur les stratégies de communication et médiatiques. • Les systèmes des DH aux niveaux international et régional sont mobilisés pour accroître le soutien à la lutte contre la torture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication accrue des MNP et INDH dans des débats publics contre la torture. • Des prises de positions et articles d'opinion sont publiés et diffusés. • Les gouvernements condamnent publiquement les actes de torture et les mauvais traitements. • Un nombre accru d'États soutiennent les résolutions onusiennes contre la torture. • Un nombre accru d'États soumettent des recommandations sur la torture à

			I'EPU.
4.2 Des acteurs influents sont impliqués dans la promotion de la prévention de la torture	4.2.1 Plaider auprès des parlementaires et autres dirigeants politiques afin qu'ils s'engagent publiquement contre la torture.	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès des parlementaires et autres dirigeants politiques afin qu'ils prennent des positions publiques contre la torture et en faveur de la prévention, au Parlement, au sein de leur parti et dans les médias. • Plaider pour l'organisation de débats publics et d'audiences au Parlement. • Collaborer avec l'Union interparlementaire sur des initiatives de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20 parlementaires deviennent des « Champions contre la torture » et s'engagent publiquement à promouvoir la prévention de la torture.
	4.2.2 Contribuer à une couverture accrue des informations et débats relatifs à la prévention dans les médias de masse.	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des articles sur la prévention de la torture et son interdiction absolue. • Fournir des informations intéressant les médias. • Fournir des conseils aux médias sur la prévention et la façon de dénoncer la torture. • Impliquer davantage les médias, y compris par le biais de partenaires locaux durant les visites de pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture médiatique accrue et de meilleure qualité des informations et débats relatifs à la prévention de la torture dans les pays cibles. • Davantage de demandes d'informations de la part de journalistes.

NOTRE TRAVAIL ACTUEL – DANS LE MONDE ENTIER



L'APT mène des actions pour prévenir la torture et les mauvais traitements dans toutes les régions du monde. Notre siège, le Centre Jean-Jacques Gautier, est situé à Genève, en Suisse. Nous disposons d'un bureau régional pour l'Amérique latine au Panama et de délégués dans les pays ayant une importance stratégique particulière. Notre ambition est d'accroître cette présence sur le terrain durant les trois prochaines années.

Cette carte montre les pays dans lesquels nous sommes engagés en 2013 et dans lesquels nous travaillons sur le long terme pour soutenir nos partenaires locaux. Les pays prioritaires de l'APT font l'objet d'un réexamen annuel, dans le cadre de notre planification opérationnelle.

BESOINS FINANCIERS

BESOINS FINANCIERS ANNUELS POUR 2013-15 EN CHF

	2013	2014	2015		2013	2014	2015
1. Opérations				2. Publications et communication			
1.a Plaidoyer & Renforcement des capacités				2.a Production et diffusion			
Consultants externes	37'500	38'438	39'398	Édition	11'000	11'275	11'557
Consultants pour la recherche	65'000	66'625	68'291	Impression	35'000	35'875	36'772
Experts techniques	3'800	3'895	3'992	Traduction	35'000	35'875	36'772
Ateliers de travail Projet de recherche	25'000	25'625	26'266	Envoi des publications	3'000	3'075	3'152
Traduction simultanée	18'000	18'450	18'911	Photocopies des publications	5'000	5'125	5'253
Hébergement des participants	23'000	23'575	24'164	Traductions du Projet de recherche	25'000	25'625	26'266
Repas pour les ateliers de travail	36'000	36'900	37'823	Traduction du site Internet vers l'espagnol	15'000	15'375	15'759
Frais partenaires locaux	19'000	19'475	19'962	Sous-Total Publications	129'000	132'225	135'531
Matériels pour les ateliers	2'500	2'563	2'627	2.b Frais de personnel et administratifs			
Réceptions	3'500	3'588	3'677	Salaires bruts	400'500	410'513	420'775
Frais de transport des participants	9'000	9'225	9'456	Charges sociales	73'258	75'089	76'967
Per diem pour les participants	4'000	4'100	4'203	Frais administratifs connexes* (19% du total)	67'526	69'214	70'945
Invitations de partenaires	1'500	1'538	1'576	Sous-total Frais de personnel et administratifs	541'284	554'816	568'687
Stagiaires	20'000	20'500	21'013	3. Secrétariat			
Sous-total Plaidoyer & Renforcement des capacités	267'800	274'495	281'357	3.a Frais d'audit et juridiques			
1.b Frais de déplacement sur le terrain				3.a Frais d'audit et juridiques			
Frais de déplacement salariés de l'APT	115'000	117'875	120'822	Audit financier	27'000	27'675	28'367
Frais de déplacement non-salariés de l'APT	50'000	51'250	52'531	Frais juridiques	4'000	4'100	4'203
Déplacements Projet de recherche	24'000	24'600	25'215	Évaluations externes	17'500	17'938	18'386
Repas du personnel de l'APT	13'500	13'838	14'183	Sous-total Frais d'audit et juridiques	48'500	49'713	50'955
Frais de transport local	5'000	5'125	5'253	3.b Frais financiers			
Visas, vaccins	2'800	2'870	2'942	Frais bancaires	4'000	4'100	4'203
Frais de communication sur le terrain	1'450	1'486	1'523	Dépréciation	81'000	83'025	85'101
Per diem pour les experts				Pertes sur change	2'000	2'050	2'101
Amérique latine	4'000	4'100	4'203	Sous-total Frais financiers	87'000	89'175	91'404
Frais de transport local Genève/Panama	1'500	1'538	1'576	3.c Frais de personnel et administratifs			
Stagiaires	700	718	735	Salaires bruts	221'400	226'935	232'608
Assurance voyage	2'000	2'050	2'101	Charges sociales	42'860	43'932	45'030
Sous-total Frais de déplacement pour le terrain	219'950	225'449	231'085	Frais administratifs connexes* (12% du total)	42'648	43'714	44'807
1.c Frais d'hébergement sur le terrain				Sous-total Frais de personnel et administratifs	306'908	314'581	322'445
Hébergement des salariés de l'APT	28'000	28'700	29'418	4. Orientation et stratégie			
Hébergement des consultants	5'500	5'638	5'778				
Allocations de déménagement pour les salariés	6'000	6'150	6'304				
Sous-total Frais d'hébergement sur le terrain	39'500	40'488	41'500				

1.d Frais de personnel et administratifs

Salaires bruts	1'128'102	1'156'305	1'185'212
Partenaires pour la recherche	200'000	205'000	210'125
Charges sociales	175'227	179'608	184'098
Permis de travail	2'000	2'050	2'101
Frais administratifs connexes* (63% du total)	223'902	229'500	235'237
Sous-total Frais de personnel et administratifs	1'729'231	1'772'462	1'816'773

* Sur la base de la part des chapitres du budget

1 - Opérations	63%	2'256'481
2 - Publications & Communication	19%	670'284
3 - Secrétariat	12%	442'408
4 - Orientation et stratégie	6%	210'449

Réunions	5'500	5'638	5'778
Réceptions	3'500	3'588	3'677
Réunions du Conseil, Conseil consultatif et AG	18'000	18'450	18'911
Frais de déplacement membres du Conseil	15'000	15'375	15'759
Hébergement membres du Conseil	4'500	4'613	4'728
Location de salles de réunion	500	513	525
Salaires bruts	118'890	121'862	124'909
Charges sociales	23'235	23'816	24'411
Frais administratifs connexes* (6% du total)	21'324	21'857	22'404
Sous-total orientation et stratégie	210'449	215'710	221'103

Total des frais	3'579'622	3'669'113	3'760'840
------------------------	------------------	------------------	------------------

ORGANISATION ET PERSONNEL



Conseil

Mme Martine Brunschwig Graf, Suisse (Présidente)
M. Renaud Gautier, Suisse (Vice-Président et Trésorier)
M. Daniel Dufour, Suisse
M. José de Jesus Filho, Brésil
M. Krassimir Kanev, Bulgarie
M. Michael Kellet, Royaume-Uni
M. Jacques Lederrey, Suisse
Mme Jehaan Mahmood, Maldives
Mme Ottavia Maurice, Suisse/Italie
Mme Susan McCrory, Royaume-Uni
M. Manfred Nowak, Autriche
Mme Monica Pinto, Argentine
Mme Mervat Rishmavi, Palestine
M. Christian-Nils Robert, Suisse
Mme Erika Schläppi, Suisse
Mme Susanne Soukoudé, Togo
M. Walter Suntinger, Autriche
Mme Catherine Gautier, Suisse (membre honoraire)

Conseil consultatif

Mme Maggie Beirne, Irlande/ Royaume-Uni	M. Marco Mona, Suisse
Mme Silvia Casale, Royaume-Uni	M. Bacre Waly N'Diaye, Sénégal
M. Malcolm Evans, Royaume-Uni	Mme Maggie Nicholson, Royaume-Uni
Mme Hannah Forster, Gambie	M. Erik Prokosch, USA
M. Nejib Hosni, Tunisie	M. Jean-Pierre Restellini, Suisse
	Mme Paz Rojas, Chili



Secrétariat

M. Mark Thomson, Secrétaire général

Mme Barbara Bernath, Cheffe des opérations

Mme Sylvia Diniz Dias, Directrice, Bureau régional en Amérique latine

M. Jean-Sébastien Blanc, Programme Monitoring de la détention

Mme Rosita Ericsson, Communications

Mme Paola González, Bureau régional en Amérique latine

Mme Marcellene Hearn, Programme ONU & Affaires juridiques

Mme Isabelle Heyer Frigo, Programme Amériques

Mme Anja Härtwig, Publications

Mme Catherine Felder, Administration

Mme Veronica Filippeschi, Programme OPCAT

Mme Rebecca Minty, Programme Asia-Pacifique

M. Adrian Moore, Site web & informatique

M. Jean-Baptiste Niyizurugero, Programme Afrique

Mme Tanya Norton, Programme Monitoring des lieux de détention

Mme Ilaria Paolazzi, Programme Afrique

Mme Sylvie Pittet, Administration

M. Vincent Ploton, Recherche de fonds

M. Matthew Pringle, Programme Europe & Asie centrale

Mme Anna Rottenecker, Recherche de fonds

M. Matthew Sands, Programme ONU & Affaires juridiques

Mme Esther Schaufelberger, Programme Moyen-Orient & Afrique du Nord

Mme Maria-José Urgel, Bureau régional pour l'Amérique latine

Mme Amanda Dissel, Déléguée nationale en Afrique du Sud

Mme Patriani Mulia, Déléguée nationale en Indonésie